

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille quatre, le 26 mars à vingt et une heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations.

Présents : Mesdames Annie CARAYON, Emilie BEZIO, Séverine LO, Emeline VIGROUX
Messieurs Pascal HEBRARD, Max ESCAFFRE, Alain TROUCHE, Rémy PEZET, Didier BONNEFOUS et Frédéric ORGUEIL

Absent excusé : Mme PIRON Flavie (donne pouvoir à Monsieur ORGUEIL Frédéric)

Absents : Jean-Marc BALARAN

Date de la convocation : le 13 mars 2024

Secrétaire de séance : Emilie BEZIO

Nombres de membres :	En exercice : 12	Présents : 10	Votants : 11
-----------------------------	------------------	---------------	--------------

D04-SUBVENTION PHARMACIE ET AFFRANCHISSEMENT

Le Comité Syndical accorde, pour l'année scolaire 2023-2024, pour les frais d'affranchissement et de pharmacie, une subvention de :

Pour l'école de Villeneuve (2 classes) : 100 €

Pour l'école de Sainte-Croix (2 classes) : 100 €

Pour l'école de Bernac (1 classe) : 100 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BÉZIO



S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015



Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le